

APPRENTIS

AIDE AU PREMIER ÉQUIPEMENT PROFESSIONNEL

2010/2011

*Refus des inégalités
en région Centre !*

Toutes les aides de la Région Centre pour les jeunes sur
www.jeunesocentre.fr

Région



Centre



L'enseignement professionnel fait l'objet de tous nos soins. C'est un enseignement tout à fait essentiel pour le développement économique et artisanal de notre région. Il donne en outre les moyens à de nombreux jeunes diplômés de réussir dans de bonnes conditions leur insertion sur le marché du travail.

La Région Centre s'engage résolument en faveur de l'égalité des chances, qui est la clef d'un développement durable et harmonieux de notre territoire. Parce que les équipements nécessaires à certains diplômes sont coûteux, nous avons choisi de prendre en charge une partie de cet investissement afin de soulager les familles au moment de la rentrée scolaire.

Cette aide concerne toutes les filières de l'enseignement professionnel où est exigé un équipement particulier. L'objectif de ce dispositif est de faciliter l'accès à ces équipements (outillage, tenue de travail) afin d'accompagner l'effort des ces jeunes et de leurs familles et de promouvoir ces filières de formation.

Ainsi, dans de nombreuses sections professionnelles, les jeunes lycéens et apprentis vont recevoir un chèque régional d'aide au premier équipement.

À tous ces jeunes, je souhaite une bonne année scolaire !

François Bonneau
Président de la Région Centre

POUR QUI ?

Tous les apprentis inscrits en

- 1^{re} année de CAP et CAPA, BEP et BEPA, Bac Professionnel 3 ans, BPA Responsable Exploitation Agricole et BPA travaux de la production animale, spécialité polyculture élevage
- dans une des filières suivantes

Agriculture - Alimentation - Arts et spectacles, communication -
Bâtiments, travaux publics - Bois et matériaux - Cuir, textile, habillement -
Électricité, électronique - Hôtellerie, restauration, tourisme -
Industries de transformation - Industries graphiques - Métiers rares -
Propreté, sécurité, autres services - Réparation automobile -
Santé - Services sociaux, autres services aux particuliers -
Transport, logistique - Travail des métaux, mécanique.

POURQUOI ?

La formation que vous avez choisie nécessite l'acquisition d'outillages, de vêtements ou d'équipements spéciaux dont le coût est plus ou moins important selon les sections ; le Conseil régional du Centre aide votre famille pour l'achat de votre équipement professionnel.

COMBIEN ?

La somme allouée est une aide partielle et non une prise en charge totale du coût réel de l'équipement professionnel. En revanche, cette aide est accordée à tous les apprentis, sans condition de ressources. Le coût de l'équipement varie suivant la section professionnelle. Le montant de l'aide est compris entre 25 € et 190 €, selon la formation suivie.

COMMENT ?

Votre inscription dans l'une des filières mentionnées ci-dessus, validée par votre établissement, nous permettra d'adresser directement à votre responsable légal (père, mère, tuteur) l'aide régionale au 1^{er} équipement par lettre-chèque, en une seule fois, entre **février et mi-mars 2011** (cf information).

DES QUESTIONS, DES RÉPONSES ?

- **Un apprenti résidant hors de la région Centre peut-il obtenir l'aide régionale au 1^{er} équipement ?**

Oui, tous les apprentis qui sont inscrits dans un Centre de Formation d'Apprentis de la Région centre et qui suivent l'une des formations concernées, ont droit à cette aide.

- **Un apprenti redoublant peut-il bénéficier de l'aide régionale au 1^{er} équipement ?**

Oui, mais seulement s'il suit une formation nécessitant un équipement différent.

- **Un apprenti qui change de formation en cours d'année peut-il prétendre de nouveau à l'aide régionale au 1^{er} équipement ?**

Oui, s'il n'a pas encore perçu d'aide (formation non concernée).

Non, s'il a déjà perçu l'aide pour l'année scolaire en cours.

- **Pourquoi les filières secrétariat et comptabilité ne sont-elles pas retenues ?**

Il n'est pas demandé, dans ces formations dites tertiaires, d'acquérir un équipement particulier. Il en est de même pour la formation vente-action marchande.

AGRICULTURE

Activités hippiques spécialité soigneur aide animateur	BEPA	120 €
Agroéquipement	BPRA3	100 €
CGEA option systèmes à dominante cultures	BPRA3	60 €
CGEA spécialité élevage et valorisation du cheval	BPRA3	90 €
CGEA spécialité système à dominante élevage	BPRA3	90 €
Entretien de l'espace rural	CAPA	120 €
Fleuriste	CAPA	25 €
Gestion et conduite de chantiers forestiers	BPRA3	140 €
Production horticole florale et légumière	CAPA/ BPRA3	60 €
Production agricole spécialité animale	CAPA/ BPRA3	75 €
Production agricole spécialité végétale	CAPA/ BPRA3	60 €
Production horticole spécialité pépinière	CAPA/ BPRA3	60 €
Responsable exploitation agricole	BPA	60 €
Soigneurs d'équidés	CAPA	120 €
Technicien vente et conseil qualité produit alimentaire	BPRA3	25 €
Travaux de la production animale, spécialité polyculture élevage	BPA	35 €
Travaux forestiers spécialité bûcheronnage ou sylviculture	CAPA	135 €
Travaux paysagers	CAPA	70 €
Travaux paysagers	BPRA3	80 €
Vigne et vin	CAPA	100 €

- BPR(A) 3 : Baccalauréat Professionnel (Agricole) en 3 ans,
- BEP(A) : Brevet d'Etudes Professionnelles (Agricole) en 2 ans,
- BPA : Brevet Professionnel Agricole,
- CAP(A) : Certificat d'Aptitude Professionnelle (Agricole).

ALIMENTATION

Boucher	CAP	50 €
Boucher, charcutier, traiteur	BPR3	90 €
Boulangier	CAP	50 €
Charcutier, traiteur	CAP	90 €
Chocolatier, confiseur	CAP	50 €
Cuisine	CAP	90 €
Pâtissier	CAP	50 €

ARTS ET SPECTACLES, COMMUNICATION

Photographe	CAP	100 €
-------------	-----	-------

BÂTIMENT, TRAVAUX PUBLICS

Carreleur, mosaïste	CAP	40 €
Constructeur canalisation travaux publics	CAP	50 €
Constructeur de routes	CAP	50 €
Constructeur en béton armé bâtiment	CAP	50 €
Couvreur	CAP	65 €
Froid et climatisation	CAP	50 €
Installateur sanitaire	CAP	50 €
Installateur thermique	CAP	50 €
Maçon	CAP	50 €
Maintenance bâtiments de collectivité	CAP	50 €
Ouvrage du bâtiment : aluminium, verre, matériaux de synthèse	BPR3	40 €
Peintre applicateur de revêtements	CAP	50 €
Plâtrier plaquiste	CAP	50 €
Solier moquetriste	CAP	50 €
Tailleur pierre, marbrier bâtiment, décoration	CAP	65 €
Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques	BPR3	50 €
Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros oeuvre	BPR3	50 €
Technicien froid conditionnement	BPR3	50 €
Travaux publics	BPR3	50 €

BOIS ET MATÉRIAUX ASSOCIÉS

Charpentier bois	CAP	70 €
Constructeur bois	CAP/BPR3	70 €
Ébéniste	CAP	70 €
Menuisier agenceur	BPR3	70 €
Menuisier fabricant de menuiserie mobilier et agencement	CAP	70 €
Menuisier installateur	CAP	70 €
Tapissier(e) d'ameublement en décor ou en siège	CAP	50 €
Technicien de fabrication bois et matériaux associés	BPR3	50 €

CUIR, TEXTILE, HABILLEMENT

Cordonnerie multi-services	CAP	50 €
Podo orthésiste	CAP	30 €
Sellerie générale	CAP	30 €

ÉLECTRICITÉ, ÉLECTRONIQUE

Électrotechnique énergie équipement communicants	BRP3	65 €
Micro-informatique réseau - installation maintenance	BPR3	60 €
Préparation et réalisation ouvrages électriques	CAP	50 €
Systèmes électroniques numériques	BRP3	50 €

HÔTELLERIE, RESTAURATION, TOURISME

Agent polyvalent de restauration	CAP	50 €
Métiers restauration et hôtellerie	BEP	160 €
Restaurant	CAP	80 €
Restauration	BRP3	160 €
Service en brasserie, café	CAP	50 €

INDUSTRIES DE TRANSFORMATION

Composites, plastiques, chaudronnés	CAP	35 €
Conduite système industriel (1 ^{ère} année commune)	CAP	35 €

INDUSTRIES GRAPHIQUES

Production graphique ou production imprimée	BPR3	35 €
---	------	------

MÉTIERES RARES

Bronzier, ouvrier archetier, armurier, sellier harnacheur, vannier...	CAP	30 €
---	-----	------

PROPRETÉ, SÉCURITÉ, AUTRES SERVICES

Entretien articles textiles ent ind	CAP	35 €
Gestion des déchets et propreté urbaine	CAP	35 €
Hygiène environnement	BPR3	35 €
Maintenance et hygiène des locaux	CAP	35 €

RÉPARATION AUTOMOBILE

Carrosserie option construction	BPR3	50 €
Construction des carrosseries	CAP	50 €
Maintenante des véhicules option véhicules particuliers ou industriels	BPR3	50 €
Mécanicien maintenance option A véhicules particuliers	CAP	50 €
Mécanicien maintenance option B véhicules industriels	CAP	50 €
Mécanicien maintenance option D motocycles	CAP	50 €
Peinture en carrosserie	CAP	50 €
Réparation carrosserie	CAP/BPR3	50 €
Vendeur - magasinier pièces automobiles	CAP	30 €

SANTÉ

Prothésiste dentaire	BPR3	90 €
----------------------	------	------

SERVICES SOCIAUX, AUTRES SERVICES AUX PARTICULIERS

Coiffure	CAP	190 €
Esthétique cosmétique parfumerie	CAP	175 €
Métiers du football	CAP	45 €
Petite enfance	CAP	30 €
Services de proximité vie locale	BPR3	25 €

TRANSPORT LOGISTIQUE

Agent accueil conduite routière - transports de voyageurs	CAP	30 €
Agent d'entreposage et messagerie	CAP	30 €
Conducteur routier marchandises	CAP	30 €
Logistique	BPR3	30 €

TRAVAIL DES MÉTAUX MÉCANIQUE

Étude et définition de produits industriels	BPR3	40 €
Fonderie	BPR3	50 €
Horlogerie	CAP	70 €
Maintenance, matériels option tracteurs, matériels agricoles	CAP	30 €
Maintenance équipements industriels	BPR3	50 €
Maintenance matériels option parcs et jardins	CAP/BPR3	50 €
Maintenance des matériels option A agricoles	BPR3	30 €
Maintenance des matériels option B travaux publics et manutention	BPR3	30 €
Mise en oeuvre matériaux céramiques	BPR3	40 €
Pilotage système production automatisée	BPR3	40 €
Réalisation en chaudronnerie industrielle	CAP	40 €
Serrurier métallier	CAP	40 €
Technicien en chaudronnerie industrielle	BPR3	50 €
Technicien outilleur	BPR3	50 €
Technicien usinage	BPR3	50 €

INFORMATION

Afin de faciliter le versement de l'Aide au 1er équipement, le Conseil régional du Centre recueille les données personnelles (nom, prénom, adresse) des apprentis ou de leur représentant légal, ainsi que toute pièce justificative (attestation de mesure de placement ou de tutelle), directement auprès des établissements de formation.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez faire opposition à la transmission de ces informations, vous pouvez adresser un mail à aidepremieréquipement@regioncentre.fr

Tout changement de situation (adresse, situation familiale) devra être signalé à l'établissement de formation.



Document édité par le Conseil régional du Centre - Septembre 2010 - Visuel : Force Motrice
Impression : CENTR'IMPRIM - Imprimé sur papier PEFC

Conseil régional du Centre

9 rue Saint-Pierre-Lentin
45041 Orléans Cedex 1

Tél. : 02 38 70 30 30

Fax : 02 38 70 31 18

www.regioncentre.fr

Direction de l'Apprentissage

Tél. : 02 38 70 31 32

Fax : 02 38 70 28 07

aidepremierequipement@regioncentre.fr

Région



Centre